



L'ENTRETIEN

Journal d'information des employé(e)s d'entretien de la STM

1^{er} avril 2025

La gestion sauvage de la STM

Au cours des derniers jours, certains représentants de la STM plus humaine ont rencontré quelques membres du comité exécutif du Syndicat du Transport de Montréal pour leur faire part de leur intention d'abolir environ 25 postes de préposés à l'entretien 5/2 sur les trois (3) quart de travail dans plusieurs centres de transport. Des postes de préposés vapeur sont également abolis.

Voici la répartition exacte des abolitions des postes 5/2 :

- CT Anjou – Trois (3) postes jour et deux (2) postes de nuit;
- CT Frontenac – Deux (2) postes de jour et trois (3) postes de nuit;
- CT Lasalle – Deux (2) postes jour et un (1) poste de nuit;
- CT Legendre – Deux (2) postes de nuit;
- CT Mont-Royal – Deux (2) postes de jour, un (1) poste de soir et un (1) poste de nuit;
- CT Saint-Laurent – Deux (2) postes de soir;
- CT Stinson – Un (1) poste de jour, trois (3) postes soir et un (1) poste de nuit

L'employeur veut les convertir en poste 10/4 alors que les postes sont actuellement comblés depuis des années sur un horaire 5/2.

Voici la répartition exacte des postes 10/4 souhaitée par la STM :

- CT Anjou – Un (1) poste de jour, un (1) poste de soir et deux (2) postes de nuit;
- CT Frontenac – Deux (2) postes de jour et trois (3) postes de nuit;
- CT Lasalle – Deux (2) postes jour et un (1) poste de nuit;
- CT Legendre – Deux (2) postes de nuit;
- CT Mont-Royal – Deux (2) postes de jour, un (1) poste de soir et un (1) poste de nuit;
- CT Saint-Laurent – Deux (2) postes de soir;
- CT Stinson – Un (1) poste de jour, trois (3) postes soir et un (1) poste de nuit

Lors de la première rencontre où l'employeur nous a informé de son intention, nous avons aussitôt fait des représentations à l'effet qu'il ne pouvait pas agir ainsi considérant notamment les protections prévues à l'article 30 de la convention collective. D'autant plus que l'employeur est actuellement en demande à la table de négociations afin de modifier l'article 30 de la convention collective et ce, dans le but de pouvoir effectuer les changements qu'il fait en ce moment.

Ce n'est que le 31 mars que la STM « plus humaine » nous a confirmé son intention d'aller de l'avant immédiatement avec ses coupures de postes 5/2. Telle une brute armée d'aucune considération, la gestion s'est empressée de répandre la mauvaise nouvelle à ses salarié(e)s via des rencontres virtuelles. Les représentants de la STM « plus humaine » n'ont même pas assez d'estime envers leurs travailleuses et leurs travailleurs pour se déplacer dans les milieux de travail alors que cette décision va lourdement impacter négativement leur vie. Soyez assurés que nous faisons et ferons toutes les représentations nécessaires pour tenter de faire cesser ces décisions honteuses de la gestion. Nous évaluerons en parallèle nos recours juridiques pour freiner l'employeur le plus rapidement possible. Nous vous tiendrons assurément informés des développements.

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif